

INTELLINOX TECHNOLOGIES INC. - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIE

I. APPLICABILITÉ

Les conditions générales de vente et de garantie contenues dans le présent document (les « **Conditions générales** ») sont les seules modalités qui régissent la vente des produits (les « **Produits** ») par INTELLINOX TECHNOLOGIES INC. (« **INTELLINOX** ») à l'acheteur (« **l'Acheteur** ») tel qu'indiqué sur tout devis ou bon de commande (le « **Bon de commande** »).

Aucune modalité ou condition contenue dans une proposition, un accusé de réception ou tout autre écrit, qu'elle soit en contradiction ou non avec les Conditions générales, n'aura d'effet entre INTELLINOX et l'acheteur et seules les Conditions générales s'appliqueront.

Malgré ce qui précède, si les parties ont conclu un contrat de distribution ou d'approvisionnement en vigueur au moment de l'acceptation d'un Bon de commande par INTELLINOX, les modalités de ce contrat de distribution ou d'approvisionnement s'appliqueront au Bon de commande.

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présentes Conditions générales, INTELLINOX peut, à tout moment et sans préavis, substituer ou modifier les matériaux, les pièces, les spécifications du produit ou les attributs fonctionnels de tout produit, à condition que cette substitution ou cette modification n'affecte pas la nature ou la portée des Produits de façon importante.

II. COMMANDES : INTRODUCTION, ACCEPTATION, MODIFICATION ET ANNULATION

Les Bons de commande doivent être envoyés à INTELLINOX par l'acheteur par courriel à l'adresse orders@intellinox.com.

La validité de chaque Bon de commande est conditionnelle à l'acceptation écrite d'INTELLINOX (« **Confirmation de commande** »), et INTELLINOX se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout Bon de commande en tout ou en partie. Les Conditions générales et la Confirmation de commande constituent l'intégralité de l'entente entre INTELLINOX et l'acheteur (l'« **Entente** ») et remplacent tous les accords, conventions, négociations, déclarations, garanties et communications antérieurs ou concomitants, qu'ils soient écrits ou verbaux.

Les Bons de commandes dont la valeur est inférieure à 1,000 dollars canadiens, avant toute taxe applicable, seront soumis à des frais de traitement de 50 dollars canadiens, qui seront ajoutés à la facture et payables selon les mêmes conditions de paiement que celles mentionnées dans les présentes Conditions générales.

La date approximative d'expédition sera indiquée dans la Confirmation de commande et sera d'un minimum de deux (2) semaines suivant ladite Confirmation de commande, ce délai variant en fonction d'un certain nombre de facteurs, y compris, mais sans s'y limiter, la quantité et le type de Produits commandés. INTELLINOX ne peut être tenue responsable de tout retard causé par un délai de livraison.

L'acceptation par INTELLINOX de tout Bon de commande par la Confirmation de la commande sera

assujettie aux présentes Conditions générales, qui prévalent sur toutes les conditions générales d'achat de l'acheteur. Par conséquent, le traitement de la commande de l'acheteur ne constitue pas une acceptation des conditions générales de l'acheteur et ne sert pas à modifier les présentes Conditions générales.

L'Entente devient un contrat juridiquement exécutoire dès son acceptation. Par conséquent, la modification ou l'annulation d'une Confirmation de commande par l'acheteur n'est pas autorisée, sauf lorsqu'accepté par écrit par INTELLINOX à sa seule discréction. Une telle modification ou annulation peut avoir pour conséquence que l'acheteur doive :

- i. payer des frais administratifs de 50 dollars canadiens pour le traitement de cette modification, ou
- ii. payer des frais administratifs de 1,000 dollars canadiens pour le traitement de cette annulation, et indemniser et rembourser INTELLINOX pour toute perte ou tout dommage résultant de cette annulation, y compris, sans s'y limiter, les coûts directs, les dépenses, les frais généraux et les pertes de profits raisonnables d'INTELLINOX.

III. PRIX ET TAXES

Le prix des Produits est indiqué dans la Confirmation de commande (le « **Prix** »), et calculé en dollars canadiens, sauf indication contraire dans la Confirmation de commande. Le Prix peut être soumis à diverses taxes de vente, d'utilisation ou de valeur ajoutée applicables, ou à toute autre taxe qui pourrait devenir applicable à l'avenir, toutes ces taxes s'appliquant en sus du Prix. Tous les types de droits, y compris toutes les taxes d'importation actuelles ou futures ainsi que les droits antidumping ou compensatoires qui pourraient être imposés par les autorités gouvernementales compétentes, le cas échéant, s'ajouteront également au Prix et seront payables par l'acheteur.

Le Prix, sauf lorsqu'accepté par écrit par INTELLINOX, ne comprend pas les frais d'emballage et de manutention, qui seront facturés à l'acheteur pour chaque envoi et seront payables par l'acheteur conformément aux conditions de paiement des présentes.

Le Prix ne comprend pas les frais de services, tels que, mais sans s'y limiter, l'installation et la mise en service, qui peuvent faire l'objet d'un contrat distinct.

IV. CONDITIONS DE PAIEMENT

Les factures d'INTELLINOX sont datées du jour auquel la commande est prête à être récupérée par l'acheteur au Point de livraison, tel que ce terme est défini ci-dessous. À moins qu'INTELLINOX n'en convienne autrement et ne l'indique par écrit, les paiements seront faits en espèces et à l'avance et les factures seront payables en dollars canadiens (CAD). INTELLINOX retiendra la livraison des Produits dans le cas où une facture n'est pas payée en totalité conformément aux conditions de paiement énoncées aux présentes.

INTELLINOX TECHNOLOGIES INC. - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIE

L'Acheteur ne pourra en aucun cas retenir le paiement des montants dus et payables en raison d'une compensation de toute réclamation ou litige avec INTELLINOX.

V. EXPÉDITION ET LIVRAISON

La livraison doit s'effectuer FCA (Incoterms 2020), à l'usine d'INTELLINOX à Québec (Québec), Canada (le « **Point de livraison** »), à moins qu'INTELLINOX et l'Acheteur n'aient expressément et exceptionnellement convenu par écrit de modifier les Incoterms applicables pour une commande spécifique.

INTELLINOX se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles de commandes de Produits sans pénalité et sans engager sa responsabilité. Chaque livraison constituera une vente distincte et pourra être facturée séparément. L'Acheteur devra payer les Produits expédiés, que cette expédition soit une exécution totale ou partielle de la Confirmation de commande.

Les dates d'expédition sont approximatives et sont basées sur la réception de toutes les informations nécessaires de la part de l'Acheteur en temps opportuns.

L'Acheteur doit prendre livraison des Produits dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'avis écrit d'INTELLINOX indiquant que les Produits sont prêts à être récupérés au Point de livraison. Si, pour quelque raison que ce soit, l'Acheteur ne prend pas possession des Produits dans le délai imparti, INTELLINOX pourra entreposer les Produits et l'Acheteur sera responsable de tous les frais d'entreposage afférents, qui devront être payés intégralement à INTELLINOX avant la remise des Produits à l'Acheteur.

VI. TITRE ET RISQUE DE PERTE

Le titre de propriété des Produits et le risque de perte sont transférés d'INTELLINOX à l'Acheteur lors de la remise des Produits au transporteur au Point de livraison.

VII. DIFFÉRENCE ENTRE LES PRODUITS ET POLITIQUE DE RETOUR

L'Acheteur est tenu de signaler par écrit à INTELLINOX toute divergence entre la Confirmation de commande et les Produits reçus, notamment en ce qui concerne les Produits manquants, endommagés ou mal étiquetés, dans le moindre des deux délais suivants : (i) cinq (5) jours ouvrables à compter de la réception des Produits au site de livraison désigné par l'Acheteur; ou (ii) trente (30) jours à compter de la prise de possession de la commande au Point de livraison. Les Produits seront présumés avoir été reçus comme prévu à la Confirmation de commande.

Avant de retourner un Produit à INTELLINOX, l'Acheteur doit obtenir une Autorisation de retour de matériel (RMA). Tous les retours doivent être expédiés à INTELLINOX par l'Acheteur conformément aux instructions d'INTELLINOX.

VIII. INSTALLATION, MANIPULATION ET UTILISATION DES PRODUITS

Les Produits sont uniquement destinés à être installés, mis en service, remplacés et entretenus par du personnel technique qualifié, conformément à la documentation d'INTELLINOX. L'Acheteur doit s'assurer de suivre les instructions d'INTELLINOX en ce qui concerne la manipulation, l'installation, la mise en service, la maintenance, l'utilisation et l'entreposage des Produits, comme spécifié dans la documentation des Produits d'INTELLINOX.

Pour assurer un fonctionnement sécuritaire et efficace des Produits, l'Acheteur comprend et accepte qu'il est de sa responsabilité de s'assurer qu'un programme annuel d'entretien préventif soit en place.

IX. REMISE EN INVENTAIRE

Si l'Acheteur demande la remise en inventaire de Produits inutilisés, INTELLINOX aura le droit, mais non l'obligation, à sa seule discrétion, d'accepter cette demande, sous réserve, mais sans s'y limiter, de ce qui suit :

- i. INTELLINOX se réserve le droit d'appliquer des frais de remise en inventaire d'un minimum de 30 % ;
- ii. les Produits doivent avoir été entreposés dans des conditions adéquates, être dans leur emballage d'origine et en parfait état de revente ; et
- iii. la livraison doit s'effectuer DDP (Incoterm 2020), usine d'INTELLINOX à Québec (Québec), Canada, sauf indication contraire d'INTELLINOX, sur approbation écrite.

X. GARANTIE LIMITÉE

CONDITIONS GÉNÉRALES. INTELLINOX garantit que ses Produits seront exempts de défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation, pendant une période de trois (3) ans à compter de la date de la facture envoyée à l'Acheteur par INTELLINOX (la « **Période de garantie** »), à condition que les Produits aient été correctement utilisés, entreposés, installés, exploités, entretenus et réparés conformément aux instructions écrites fournies par INTELLINOX (la « **Garantie** »). Cette Garantie s'applique uniquement aux nouveaux Produits installés dans des cuisines commerciales ou institutionnelles, conformément aux codes et règlements fédéraux, provinciaux, étatiques et locaux applicables. La présente Garantie ne s'applique qu'à l'Entente entre l'Acheteur et INTELLINOX et n'est pas transférable.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS. À l'exception de la Garantie limitée expressément énoncée dans les présentes et dans la mesure permise par la loi applicable, INTELLINOX décline expressément toute autre garantie, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier, et INTELLINOX ne sera pas responsable des dommages spéciaux, accessoires, indirects, punitifs ou consécutifs (y compris la perte de profits, de revenus commerciaux, de gains ou de données) découlant de l'utilisation ou de la performance des Produits, même si INTELLINOX avait connaissance de la possibilité de tels dommages. Certains territoires



Intellinox Technologies Inc.

1677 Avenue des Affaires, Québec, QC, G3J 1Y7, Canada

+1.418.407.0674 / info@intellinox.com

Page 2 of 4

INTELLINOX TECHNOLOGIES INC. - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIE

peuvent ne pas autoriser l'exclusion des dommages accessoires ou indirects, de sorte que les limitations ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à l'Acheteur.

Les composantes fabriquées par une tierce partie et vendues par INTELLINOX sont exclues de la présente Garantie, mais peuvent être couvertes par la garantie fournie par cette tierce partie. De plus, l'utilisation d'accessoires, d'articles, de pièces ou d'équipements non autorisés par INTELLINOX dans les Produits annule automatiquement la présente Garantie.

Dans la mesure permise par la loi applicable, la présente Garantie ne couvre pas les dommages, la détérioration ou le mauvais fonctionnement résultant d'une altération, d'une modification, d'une utilisation ou d'un entretien inapproprié ou déraisonnable, de l'installation ou du retrait d'un Produit, d'une altération non autorisée d'un produit, d'un entretien non autorisé par INTELLINOX, d'un abus, d'un accident, d'une négligence, l'utilisation par un tiers (toute personne autre que l'Acheteur), l'exposition à l'eau, l'humidité excessive, le feu, le vol, la perte, le vandalisme, l'emballage et les expéditions incorrectes ou inadéquates (de telles réclamations doivent être présentées au transporteur), l'entreposage inadéquat, la foudre, les surtensions, les catastrophes naturelles ou les autres dommages causés par l'Acheteur ou par un tiers.

La présente Garantie ne s'applique pas à un Produit qui a été modifié ou réparé par une personne autre qu'INTELLINOX, ou sans le consentement écrit exprès d'INTELLINOX. L'Acheteur assume la responsabilité de tous les risques et responsabilités résultant de l'utilisation de tels Produits.

PROCÉDURE DE GARANTIE. En cas de réclamation pour non-conformité, l'Acheteur doit en informer INTELLINOX, par écrit, à l'adresse indiquée dans la Confirmation de commande, dans les trente (30) jours suivant la date de détection du défaut. Les éléments suivants doivent être inclus dans la demande de Garantie : (a) le Produit prétendument défectueux ; (b) la preuve d'achat originale (reçu) du Produit ; (c) une description écrite détaillée du problème ; et (d) l'adresse et le numéro de téléphone de l'Acheteur.

Si INTELLINOX autorise le retour du Produit défectueux, un numéro d'Autorisation de retour de matériel (RMA) sera émis. Le Produit prétendument défectueux doit être identifié avec le numéro RMA et envoyé à INTELLINOX aux frais de l'Acheteur pour une évaluation plus approfondie. L'Acheteur est responsable de l'emballage adéquat du Produit et de toute perte ou de tout dommage au Produit pendant l'expédition, ainsi que de toute autre taxe, tout autre frais, tout autre droit ou toute autre charge associés à l'expédition du Produit à INTELLINOX. De plus, INTELLINOX n'est pas responsable des coûts associés au retrait du Produit prétendument défectueux, des dommages résultant de ce retrait ou des coûts associés à l'installation du Produit réparé ou remplacé.

Si INTELLINOX considère que la réclamation est valable et qu'elle est reçue pendant la Période de garantie,

INTELLINOX (a) réparera le Produit en utilisant des pièces neuves ou remises à neuf, ou (b) remplacera le Produit par un Produit neuf ou remis à neuf. Si INTELLINOX a réparé ou remplacé un Produit, aucune nouvelle Période de garantie ne commencera, mais le reste de la Période de garantie initiale continuera de s'appliquer.

Si INTELLINOX décline la responsabilité d'une réclamation, l'Acheteur peut contester ce rejet par écrit auprès d'INTELLINOX. Les parties déployeront des efforts raisonnables pour résoudre le problème de garantie et déterminer s'il y a eu un défaut dont INTELLINOX est responsable.

XI.

LIMITATION DE LA RESPONSABILITÉ

INTELLINOX ne sera en aucun cas responsable envers l'Acheteur ou un tiers de toute perte d'utilisation, de revenu ou de profit ou de toute diminution de valeur, ou de tout dommage consécutif, indirect, accessoire, spécial, exemplaire ou punitif, qu'il résulte d'un manquement à ses obligations contractuelles, d'un délit civil (y compris la négligence) ou autre, que ces dommages aient été prévisibles ou non et qu'INTELLINOX ait été informée ou non de la possibilité de tels dommages. En aucun cas, la responsabilité globale d'INTELLINOX découlant de ce contrat, qu'il s'agisse d'un manquement à ses obligations contractuelles, d'un délit civil (y compris la négligence) ou autre, ne dépassera le total des montants payés à INTELLINOX pour les Produits et services vendus en vertu des présentes.

XII.

CONFIDENTIALITÉ ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toutes les informations non publiques, confidentielles ou exclusives (« **Informations confidentielles** ») d'INTELLINOX divulguées à l'Acheteur, que ces informations soient verbales, écrites, sur des photographies, numériques ou sur tout autre format, et qu'elles soient ou non marquées, désignées ou autrement identifiées comme étant confidentielles dans le cadre de l'Entente, sont confidentielles et doivent être utilisées uniquement aux fins de l'Entente, et ne peuvent être divulguées ou copiées que sur autorisation écrite préalable d'INTELLINOX. Aux fins de la présente disposition, les Informations confidentielles désignent toutes les informations relatives à INTELLINOX et à ses entités apparentées, à leurs activités, aux Produits, aux autres produits et services d'INTELLINOX et à la propriété intellectuelle d'INTELLINOX, auxquelles l'Acheteur peut avoir accès au cours de l'exécution de l'Entente, telles que, sans s'y limiter, les spécifications, les concepts, les devis, les *blueprints*, les modèles, les plans, les dessins, les processus et les pratiques de fabrication, les méthodes de manipulation, les données techniques, les codes source et objet de logiciels et la documentation, les prototypes, les spécimens, les échantillons, les informations, les méthodes, la documentation et la formation relatives à l'entretien des produits, à l'installation et à la mise en service, le savoir-faire, les secrets commerciaux et les secrets de fabrication, les méthodes de manipulation, les données techniques, les codes source et objet de logiciels et la



Intellinox Technologies Inc.

1677 Avenue des Affaires, Québec, QC, G3J 1Y7, Canada

+1.418.407.0674 / info@intellinox.com

INTELLINOX TECHNOLOGIES INC. - CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE GARANTIE

documentation, ou toute information qu'INTELLINOX marque ou identifie comme confidentielle.

INTELLINOX conservera la propriété de tous les droits sur toutes les données générées par les Produits et toute la propriété intellectuelle incorporée dans les Produits. Aucune disposition de la présente Entente ne doit être interprétée comme accordant à l'Acheteur un droit, une licence, un titre ou un intérêt quelconque sur les Informations confidentielles d'INTELLINOX.

XIII. GÉNÉRALITÉS

Droit applicable : Tous les droits et obligations découlant de l'Entente ou s'y rapportant sont régies et interprétées conformément aux lois de la province de Québec et aux lois du Canada qui y sont applicables, sans donner effet aux dispositions relatives aux conflits de lois. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises ne s'applique pas à la vente des Produits entre INTELLINOX et l'Acheteur.

Règlement des différends : Toute poursuite judiciaire, action, litige ou procédure de quelque nature que ce soit, découlant de quelque façon que ce soit des présentes ou s'y rapportant, doit être intentée devant les tribunaux de la province de Québec, et chaque partie se soumet irrévocablement à la compétence exclusive de ces tribunaux dans le cadre de cette poursuite, action, litige ou procédure.

Force Majeure : INTELLINOX ne sera pas considérée comme étant en défaut en vertu de l'Entente si l'exécution de tout ou partie de ses obligations est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur imprévisible et irrésistible tel que, sans s'y limiter, les incendies et autres catastrophes naturelles, les grèves et autres conflits du travail, les troubles civils ou militaires, les guerres, les actes de terrorisme, les retards ou l'indisponibilité des transports, les retards ou l'impossibilité relatifs à l'obtention de matières premières, de permis d'importation ou d'exportation ou d'autorisations douanières, les interdictions de produits, les exigences ou les réglementations des gouvernements ou des autorités municipales, y compris les autorités douanières et d'immigration, les situations locales ou mondiales liées aux épidémies ou aux pandémies et les mesures prises par les autorités locales ou étrangères à cet égard, telles que, mais sans s'y limiter, la fermeture des frontières, les confinements, la fermeture obligatoire des entreprises et les couvre-feux, et les événements similaires.

Cession : L'Acheteur ne doit pas céder, transférer ou transmettre, de quelque manière que ce soit, tout ou partie de ses droits ou obligations dans l'Entente à un tiers sans le consentement écrit préalable d'INTELLINOX. Toute cession ou autre forme de transfert des droits, devoirs ou obligations en violation du présent article sera considérée comme nulle et non opposable à INTELLINOX.

Divisibilité : Si l'un des termes ou l'une des dispositions de l'Entente est jugé invalide, illégal ou inapplicable par un tribunal compétent, le reste de l'Entente restera valide et applicable dans la mesure permise par la loi.

Aucune renonciation : Aucun manquement ou retard de la part d'INTELLINOX dans l'exercice de tout droit, recours ou privilège en vertu de l'Entente ne sera interprété comme une renonciation à ce droit, et aucun exercice unique ou partiel d'un droit, d'un pouvoir ou d'un privilège n'empêchera un autre ou un nouvel exercice ou l'exercice de tout droit, recours ou privilège.

Langue : Les parties aux présentes conviennent expressément que cette Entente et tous les documents et avis y afférents soient rédigés en français. *The parties hereto expressly require that this Agreement and all documents and notices relating thereto be drafted in the French Language.*